

Loi de l'impôt sur le revenu (n° 2)

Et pourtant nos industries se trouvent confrontées avec un nouvel élément concurrentiel qui résulte des différentes formes de subventions à l'exportation qu'assurent à leurs entreprises plusieurs autres pays dont l'une des plus graves sont les allègements fiscaux considérables accordés l'année dernière aux entreprises d'exportation américaines par le programme DISC. Ce programme représente une triple menace pour notre économie. Il est susceptible d'intensifier la concurrence qu'ont à subir les industriels canadiens de la part des exportateurs américains sur notre marché national. Il pourrait intensifier la concurrence à laquelle nos industriels ont à faire face de la part d'entreprises américaines sur les marchés étrangers. Et, plus important encore, il pourrait, à longue échéance, provoquer l'investissement d'une proportion sensible des capitaux et la création de nouveaux emplois disponibles aux États-Unis plutôt qu'au Canada.

La gravité de la menace que représente le DISC a été rendue pleinement évidente par la publication, par l'administration américaine, d'un projet de réglementation proposant l'adoption de méthodes comptables, telle celle prévoyant des prix de revient marginaux, qui augmenteraient considérablement les allègements fiscaux à l'exportation dont profitent de nombreuses entreprises américaines. Si jamais on a eu le moindre doute quant à la possibilité que le programme DISC porte préjudice à l'économie canadienne, ce doute aurait dû être dissipé par l'étude récente entreprise par le comité de l'impôt sur le revenu au Canada du Tax Executive Institute. L'étude a conclu que les entreprises canadiennes de fabrication et de transformation subiraient ce qui est décrit comme «un désavantage considérable» si les mesures à l'étude à la Chambre n'étaient pas entérinées.

La nécessité de prendre des mesures propres à aider nos industries de fabrication et de transformation à devenir fortes et aptes à réagir est encore renforcée par nombre d'incertitudes au sujet des événements susceptibles de se dérouler en divers points du globe. Le milieu monétaire international, par exemple, continue d'être incertain malgré le rajustement majeur des devises qui a eu lieu en vue de restaurer l'équilibre économique sous-jacent entre les pays. Dans une bonne mesure, ces remous semblent refléter les incertitudes que provoquent les événements politiques qui se déroulent au sud de la frontière et qui touchent un élément intangible mais fondamental, celui de la confiance. Ces mêmes événements politiques compliquent aussi les perspectives d'adoption par le Congrès de mesures législatives propres à entraîner une plus grande libéralisation du commerce mondial lors de la tenue de la nouvelle série de négociations du GATT devant commencer à l'automne, par opposition à un retour de protectionnisme accru par les plus grands centres commerciaux du monde.

Il est parfaitement vrai, comme l'a signalé le chef de l'opposition dans le discours qu'il a prononcé à Toronto, et auquel j'ai fait allusion tantôt, qu'aucun d'entre nous ne peut être certain de l'effet global que tous ces événements auront sur les entreprises canadiennes de fabrication et de transformation. Toutefois, je n'accepte pas qu'on prétende que le gouvernement n'a fait aucun effort véritable pour identifier ces effets. Nous avons en fait consacré des efforts considérables à l'évaluation de leurs répercussions possibles. Toutefois, il est évident que l'on ne peut pas évaluer de façon mathématiquement rigoureuse quels effets ont ou auront ces éléments, tant individuellement que globalement, sur la progression de l'embauche, de la production et des investissements de capitaux au Canada.

[M. Turner (Ottawa-Carleton).]

● (1520)

M. Stevens: Donnez-nous une idée générale.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Nous savons, sans l'ombre d'un doute, que ces répercussions seront fort importantes. Il est évident, par exemple, que personne ne peut dire avec précision dans quelle mesure l'inconvénient causé par le programme DISC, s'il était maintenu, contribuerait avec les années à convaincre les entreprises d'investir dans de nouvelles installations et dans du matériel nouveau aux États-Unis plutôt qu'au Canada. Toutefois, de plus en plus de Canadiens prennent conscience que le risque de voir une telle situation se produire est très élevé, certainement trop élevé pour que nous attendions sans rien faire afin de voir dans quelle mesure ces risques deviendront réalité.

[Français]

La raison qui explique les mesures spéciales que nous proposons en vue d'étayer la base du secteur de la production et de la transformation de notre économie doit être bien comprise. Cela est attribuable au fait que ce secteur est beaucoup plus exposé aux effets défavorables que n'importe quel autre par les divers éléments que je viens de mentionner. Le secteur des ressources primaires de notre économie est généralement très concurrentiel sur les marchés internationaux et il le devient de plus en plus par suite des changements qui se produisent dans l'offre et la demande mondiales. Règle générale, ce secteur occupe une position forte dans le contexte de nos lois fiscales et reçoit également une aide importante aux termes de divers programmes gouvernementaux. Le plus grand nombre des entreprises de services sont protégées, par leur nature même, de la concurrence étrangère. C'est la raison qui fait qu'elles sont exposées aux effets défavorables découlant d'une concurrence étrangère en croissance dans la mesure où cette dernière gêne l'expansion des entreprises canadiennes de fabrication et de transformation sur lesquelles elles s'appuient pour progresser.

Je voudrais rappeler à la Chambre que ces deux secteurs tireront parti des réductions par palier dont elles pourront profiter chaque année dans le cadre de la réforme fiscale, ce qui aura pour résultat de ramener le taux d'imposition à 46 p. 100 en 1976. Les entreprises plus petites qui sont entre les mains de Canadiens bénéficient déjà d'un traitement fiscal généreux, par suite de la réforme fiscale, grâce à l'octroi d'un taux de 25 p. 100. Il est proposé une aide complémentaire pour les entreprises plus petites de fabrication et de transformation sous la forme d'une réduction du taux qui sera ramené de 25 à 20 p. 100, parce qu'elles sont aussi exposées que les grandes entreprises à la concurrence étrangère intensive.

[Traduction]

Ce que nous proposons, c'est donc des mesures concrètes pour régler un problème concret. Leurs effets se feront le plus sentir à moyen et à long terme, correspondant à la menace à moyen et à long terme qui semble planer sur les industries canadiennes de fabrication et de transformation. Je ne doute pas, toutefois, que ces mesures jouent déjà un rôle et continueront d'en jouer un au cours des quelques mois à venir en encourageant une reprise des investissements en immobilisations chez les fabricants et les transformateurs qui doivent moderniser et augmenter leur capacité de production, opinion que partage le Conseil économique ici et l'OCDE à l'étranger. Il vaut aussi la peine de noter que le Trésorier de l'Ontario a fortement appuyé ces mesures dans son dernier budget.

L'enquête sur les investissements privés et publics dont les résultats ont été publiés en avril dernier prévoyait une